



La Rochelle le 12 avril 2024

## Communiqué du syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle

Le projet de loi « pour l'efficacité de la fonction publique » porté par le ministre Stanislas Guerini a été présenté aux organisations syndicales des 3 versants de la fonction publique (Etat hospitalier territorial) mardi 9 avril lors d'une rencontre multilatérale. Les organisations syndicales ont reçu les documents de travail la veille de la réunion... Nous nous les sommes procurés.

En voici le contenu :

### « Une structuration en catégories administratives en décalage croissant avec les évolutions de l'emploi et des métiers »

Aujourd'hui, un fonctionnaire peut être de catégorie A, B ou C selon les diplômes et concours qu'il a obtenu au moment d'être recruté. Pour exercer un emploi de catégorie A, il faut avoir à minima bac+3. En catégorie B, il faut avoir au moins le bac et en catégorie C, aucun diplôme n'est nécessaire. Le gouvernement veut décloisonner ces catégories, pour qu'elles ne soient plus liées au seul niveau d'étude et que les agents puissent en changer, sans changer de métier.

Vous pensez pouvoir facilement changer de catégorie ? Détrompez-vous ! Il s'agit simplement de donner la possibilité aux collectivités de recruter des p'tits copains aux plus hautes catégories sans passer de concours.

Il y a effectivement des choses à revoir quant aux catégories et nous avons des propositions :

Pour le privé comme pour le public, la CGT veut que le salaire de début de carrière soit construit à partir du SMIC. Seule l'entrée en catégorie C sans qualification devrait être rémunérée au SMIC. La CGT veut pour chaque catégorie 2 grades au maximum, sans blocage de carrière, permettant au minimum de doubler la rémunération pour une carrière complète.

### « Comment mieux récompenser l'engagement, le mérite et les résultats par la rémunération »

Mettre les compétences au cœur des parcours, prise en compte de la valeur professionnelle, attribuer une prime de rendement, avancement d'échelon sur d'autres critères que l'ancienneté, intéressement collectif, l'évaluation doit permettre de reconnaître de façon objective les parcours méritants comme les situations d'insuffisance ... Voici les termes utilisés dans le document du ministère de la transformation et de la fonction publique... J'entends déjà certains collègues nous dire comme lors de la mise en place du RIFSEEP « enfin je vais être récompensé », « Moi je viens travailler même avec la grippe alors que mon collègue est continuellement arrêté, c'est quand même normal que je sois mieux payé ! »... Ne soyez pas dupes ! La rémunération au mérite cache en réalité « favoritisme » et « clientélisme ».

La seule manière d'améliorer de manière équitable les fonctionnaires est l'augmentation significative du point d'indice !

**« Plus d'obligations pour répondre aux impératifs de l'intérêt général conduisant en particulier à ce que l'agent (...) puisse être (...) astreint à des exigences particulières de continuité »**

Autant vous dire que la loi de transformation de la fonction publique de 2019 avait commencé pour certains services à donner la possibilité aux collectivités de restreindre le droit de grève, mais que là les choses risquent de s'accélérer !

**« Réforme des concours »**

Stanislas Guerini propose la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour permettre l'accès direct à un grade d'avancement lors du recrutement sans passer de concours.

Là encore des réformes sont nécessaires sur les contenus et niveaux des concours, sur l'accès aux formations etc ... Mais l'entrée dans la fonction publique par concours est la seule manière pour faire respecter l'égalité d'accès à la fonction publique. Le concours doit être la norme pour entrer dans la Fonction publique. Un sas d'entrée sans concours en catégorie C permet tout de même aux personnes sorties du système scolaire sans qualification d'intégrer la Fonction publique. Rappelons le rôle social des collectivités, (délégué aux associations d'insertions aujourd'hui), qui est de faire entrer en son sein les citoyens sans diplôme, en difficultés sociales, de les accompagner, de les former et de les titulariser.

**Faciliter la mobilité « Entrer et bouger plus facilement dans la fonction publique »**

Rupture conventionnelle, portabilité des CDI, Contractuels, simplification des échanges entre le privé et le public, toutes les idées sont bonnes pour faire entrer un maximum de contractuels dans la fonction publique et continuer à diminuer drastiquement le nombre de fonctionnaires !

**Et enfin, cerise sur le gâteau, la petite phrase lourde de sens exprimée par notre cher ministre Stanislas Guerini :**

**« Je veux qu'on lève le tabou du licenciement dans la fonction publique »**

Evoquer la possibilité de faire entrer le licenciement dans la fonction publique en faisant au passage passer une fois de plus les fonctionnaires pour des fainéants, des profiteurs qui ne font pas leurs missions c'est tromper les citoyens. Les licenciements pour insuffisance professionnelles existent et sont utilisés par nos collectivités.

Le statut de fonctionnaire, avec la sécurité de l'emploi qui va avec, protège des pressions économiques et politiques de toutes sortes. Celui-ci permet et oblige les fonctionnaires à traiter de manière égale et impartiale l'ensemble des citoyens.

**Et tout ça pour « renforcer l'attractivité de la fonction publique, pour inverser la tendance et fidéliser les agents du service public »**

A la CGT nous avons d'autres propositions pour rendre la fonction publique attractive ! Et ça n'est pas en détruisant ce qu'il reste du statut que nous y arriverons...

Alors préparez-vous, la prochaine réunion aura lieu le 14 mai pour une synthèse finale le 20 juin et une proposition de loi à l'automne 2024... Evidemment, là encore et malgré l'unanimité des organisations syndicales, aucune échéance supplémentaire ne sera accordée ! Pour un ministre soi-disant attaché à la fonction publique et au dialogue social on a vu mieux !

Il va falloir nous mobiliser massivement afin de défendre notre statut, qui depuis sa création a subi de nombreuses attaques car les pouvoirs successifs n'ont eu de cesse que de vouloir le détruire